

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 26 AVRIL 2024

Del2024-04-21

Date de la convocation : 18 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T.- - DUINAT J. - REBOUX A.- RICO S. - THIVOLET D. - VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - MOREL P. - BARROUX V.

ABSENTS EXCUSES : Mrs COUTURIER A. - DE OLIVEIRA F. (a donné procuration à M. MIOMANDRE Mickaël) - PALLUAT DE BESSET D. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOREL Paulette

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'EURL AUX PAINS D'AUTREFOIS :

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention reçue de l'EURL Aux Pains d'Autrefois pour le remplacement du four de la boulangerie. A titre d'information, le montant des investissements s'élève à 44 913 € HT. Une demande de subvention sera adressée en parallèle à la Région et à Loire Forez Agglomération.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'octroyer une subvention de 5 000 € à l'EURL Aux Pains d'Autrefois.**

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 26 avril 2024.

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE



La secrétaire de séance,
Paulette MOREL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20240426-DEL2024-04-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024